

AFFAIRES DIVERSES

Carrefour R.N. 157 - R.D. 131

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général et autres services de l'Etat pour alerter sur l'insécurité routière qui persiste au niveau du carrefour R.N. 157 et R.D. 131.

Ce courrier sera communiqué par voie de bulletin municipal à tous les Louvignéens.

Indemnité transport cantine

L'indemnité de transport pour la cantine scolaire n'a pas été réévaluée depuis octobre 1992. Une indemnité de 20 F par trajet aller-retour était et est allouée actuellement.

Considérant l'augmentation du prix des carburants et des tarifs entretien véhicule, il est proposé d'augmenter de 1 F/km soit une indemnité de 30 F pour un trajet aller-retour sur la base de 5km x2.

Le Conseil Municipal, après délibération accepte cette proposition ci-dessus à compter du 6 septembre 2001

Chemin communal "La Rangée"

Par délibération en date du 17 janvier 2001, le Conseil Municipal acceptait de vendre à Monsieur Robert LETERME, une partie du chemin communal qui est sans issue et qui forme une "verrue" dans l'enceinte de sa propriété aux conditions suivantes :

- Prix de vente : 5 F/m²
- surface : environ 200 m²
- tous frais annexes étant à la charge de l'acquéreur
- enquête publique préalable obligatoire

Monsieur LETERME, par courrier en date du 21 mars 2001, fait savoir que les propriétaires de la parcelle concernée sont, depuis le 12 mars 2001, Monsieur et Madame DENIS Bernard, La Castellièrre LOUVIGNE et que ceux-ci se portent acquéreurs en lieu et place de Monsieur LETERME.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la vente, dans les conditions préalablement énoncées, à Mr et Mme DENIS Bernard la Castellièrre 53210 LOUVIGNE.

Cette délibération annule la précédente du 17 janvier 2001.

Installations classées pour la protection de l'environnement : Dossier O. BLANCHARD "La Buglère" à BAZOUGERS

Une enquête publique concernant la demande présentée par Monsieur Olivier BLANCHARD, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après extension, un élevage porcin comprenant 122 truies, 16 cochettes, 4 verrats, 260 porcelets en post sevrage et 812 porcs à l'engraissement (soit 1 258 animaux équivalents) au lieu-dit "La Buglère" à BAZOUGERS.

Le territoire de la commune de Louvigné étant atteint par le périmètre d'épandage (voir plan ci-joint)

Conformément à l'article 8 du décret du 21 septembre 1977 modifié, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal n'émet pas d'avis défavorable.

C.A.L. - Commission Transfert

Monsieur LE GALLIOT maire représentera la commune au sein de la commission d'évaluation des transferts de la C.A.L.

OBJET : R.N. 157
Insécurité routière

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 3 octobre 1998, j'attirais l'attention de vos services sur les problèmes d'insécurité routière au niveau du carrefour RN 157 (LAVAL - LE MANS) et R.D. 131 (ARGENTRE - LOUVIGNE)

Les services de la D.D.E., ne sous-estimant pas le caractère dangereux de ce carrefour ont procédé à la mise en place d'un dispositif de couleur, de part et d'autre du carrefour dans l'axe de la chaussée, courant mai 1998. D'autre part des mesures de vitesse devaient être entreprises mais les résultats ne m'ont pas été communiquées et le problème demeure:

- Énorme prise de risques des usagers qui sont contraints à traverser le R.N. 157
- Sortie de créneau de dépassement à 2 voies
- Croisement, au sein du même carrefour, des véhicules qui doivent se diriger vers LAVAL et/ou vers LE MANS
- Vitesse excessive des usagers de la R.N. 157 et plus particulièrement des motos.
- Visibilité restreinte en raison d'un faux plat
- Phénomène aggravé par temps sombre ou en cas de brouillard
- Un accident mortel en 1997 et plusieurs accidents avec dommages matériels importants ont eu lieu à ce carrefour.

Il est de mon devoir de répondre aux inquiétudes des usagers de LOUVIGNE qui empruntent ce carrefour chaque jour pour se rendre à LAVAL ou ARGENTRE et qui me sollicitent sans cesse pour qu'une solution efficace soit mise en oeuvre.

Je vous serais donc très reconnaissant, Monsieur le Préfet, de considérer cette demande avec bienveillance et de me tenir informé des mesures qui pourraient être envisagées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très respectueux..

Le Maire,

Copie à : Président du Conseil Général
D.D.E. Meslay du Maine
D.D.E Laval
Gendarmerie d'Argentré
Mr le Maire d'ARGENTRE
Mr. Ph. Serre Conseil Régional

JB LE GALLIOT

COLLECTE SELECTIVE

Secteur de Bonchamp

REPARTITION PAR COMMUNE 2000

						Recette	Dépense
Tonnages collectés							
Communes	P/C*	P/M**	Verre	Total	Pourcentage	Reversement	
Ahuillé	18,790	5,586	42,425	66,801	5,62%	40 203,25 F	
Andouillé	24,826	10,552	60,415	95,792	8,06%	57 651,50 F	
Argentré	35,827	11,557	66,505	113,890	9,58%	68 543,03 F	
Bonchamp	62,765	35,161	141,305	239,232	20,12%	143 978,49 F	
Châlons du Maine	5,368	1,613	9,900	16,881	1,42%	10 159,46 F	
La Chapelle Anthenaïse	5,903	1,722	14,240	21,865	1,84%	13 159,16 F	
Entrammes	20,186	8,554	68,580	97,320	8,19%	58 570,77 F	
Forcé	13,165	4,046	25,530	42,741	3,60%	25 722,86 F	
L'Huisserie	114,178	9,451	129,426	253,054	21,29%	152 297,59 F	
Louvigné	12,111	3,633	24,955	40,699	3,42%	24 494,42 F	10 613
Montflours	2,292	1,074	4,460	7,826	0,66%	4 709,79 F	
Montigné Le Brillant	16,960	5,015	34,435	56,411	4,75%	33 950,08 F	
Parné sur Roc	14,484	4,743	26,480	45,708	3,84%	27 508,62 F	
Soulgé sur Ovette	10,205	4,295	29,065	43,564	3,66%	26 218,73 F	
St Jean sur Mayenne	14,930	4,938	27,175	47,043	3,96%	28 312,28 F	
TOTAL	371,990	111,940	704,896	1188,826	100,00%	715 480,02 F	

* Papier-carton collecté en apport volontaire + carton de déchetterie

** Plastiques-métaux en apport volontaire + aires grillagées

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ESPACE TRI

En période d'été : LUNDI de 16 heures à 17 heures 45
 SAMEDI de 16 heures 30 à 17 heures 45

CONTENEUR ORDURES MENAGERES

L'usage de ce conteneur est exclusivement réservé aux habitants de LOUVIGNE.

Sont autorisés :

Les dépôts d'ordures ménagères uniquement.

Sont interdits :

- Tonte de pelouse
- Résidus de taille de haies
- Ferrailles – verres – plastiques
- Matériaux encombrants



**ESPACE - TRI
LOUVIGNE**

QUELQUES RAPPELS ! ! ! !

Vacances scolaires (*quinzaine*)

L'année scolaire se termine le 30 juin 2001 pour reprendre le jeudi 6 septembre 2001.

Fermeture de la Mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 29 juin au 7 juillet 2001 inclus

Heures d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Mardi – Mercredi – jeudi et vendredi de 14 heures à 18 heures 30

et le samedi matin de 8 h à 12 heures.

Il est rappelé d'autre part qu'il n'est plus délivré de fiches individuelle et familiale d'état civil (Décret du 20/12/2000). Elles sont remplacées par photocopies du livret de famille ou de la carte nationale d'identité.

Concours Maisons fleuries

Le jury passera le 6 juillet 2001

Catégorie 1 - Maison avec jardin très visible de la rue

			Note
FLEURISSEMENT	Hors sol Massifs	Jardinières aux balcons et fenêtres Bacs – vasques Recherche, harmonie et cohérence dans le mélange des plantes et des teintes. Compositions originales Vertical - avec plantes retombantes : lierre, bidens, scaevola, lobelia pendula, bacopa et feuillage vert. Rosiers - Annuelles : anémis – ostéospermum – surfinias - petunias - sauges - roses d'inde - impatiens - zinnias - reine marquerite - cosmos ... Plantes vivaces : harmonie dans les couleurs et dans l'étalement sur quatre saisons.	8
PLANTATIONS	Arbres Arbustes Gazons Plantes Grimpantes	Arbres tiges - arbres à fleurs - A fleurs et à feuillage : diversité Maitrise de la taille. Importance, aspect, entretien Ligneuses : chèvrefeuille - bignonia - clématite, passiflore, glycine, vignes, lierres... Annuelles : Pois de senteur, capucine...	7
ENTRETIEN GENERAL	Hors sol et Massifs Allées	Mauvaises herbes - fleurs fanées Feuilles jaunes, insectes Maladies propreté, revêtements, herbes folles, etc. maitrise du minéral	5
			20
POUR FAIRE LA DIFFERENCE		Plan du jardin : bon équilibre entre le fleurissement et les plantations ; Entretien des bâtiments : enduits, peintures, boiseries. Eventuellement rénovation particulièrement réussie. Haies fleuries bien entretenues. Haie de conifères, genre thuyas, cachant le jardin et la maison (points en moins).	+ ou -

Catégories 3 et 4 - Balcons et terrasses - Fenêtres et murs

Terrasses = espaces trop réduits pour être considérés en jardin

FLEURISSEMENT		Balcons et fenêtres : <i>Geraniums, lierres, petunias, surfinias, lobelia pendula, bidens, scaevola, bacopa, feuillage vert etc.</i> Bacs, vasques posées sur le sol : <i>diascia, verveine, bidens, brachycome, anthemis, capucine, etc.</i> Vertical : <i>suspensions avec feuillage vert tel que asparagus springeri, chlorophytum plectranthus, gnaphallium, et capucine, pois de senteur...</i>	15
ENTRETIEN GENERAL		Plantes : <i>arrosage, fleurs fanées, feuilles jaunes, insectes, maladies</i> Bâtiments : <i>propreté des terrasses, peintures, crépis, boiseris</i>	5
			20
POUR FAIRE LA DIFFERENCE		Harmonie et cohérence <i>Végétation, diversité des plantations, teintes variées, densité, esthétique des contenant</i>	+ ou -

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 00 064 du 18 novembre 2000 Portant réglementation des bruits de voisinage

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30
- les samedis et mercredis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou dévolution doivent être adaptées en conséquence.

L'arrêté intégral est à votre disposition en mairie

A CHACUN SON TALENT !!!!!

Amis Mélomanes « Le Triangle d'Or »

Philippe BOITTIN Louvignéen programme un second disque pour le mois de septembre sa sortie sera accompagné d'une série de concerts dans les Pays de la Loire.

Amis Sportifs

Mike FALELAVAKI, 14 ans, est vice champion de France du saut en longueur.

Nouvelle commerçante

Créa-Line depuis le 10 avril 2001 a ouvert un salon de coiffure Place des Tisserands

Félicitations et bon courage

N'hésitez pas à nous faire connaître les talents des habitants de Louvigné ?

CALENDRIER DES FETES

26 AOUT : Club de l'Amitié : Bal
15 SEPTEMBRE : C.A.L : Soirée Choucroute

.....

VOUS AVEZ LA PAROLE.....

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.

Nom.....Prénom.....
Adresse.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....

Ce coupon est à adresser à : Mairie de LOUVIGNE